



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stationnement

Question écrite n° 98413

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte M. le ministre de l'intérieur sur les grandes difficultés que font peser sa décision prise en 2015 de requalifier le stationnement de voiture sur le trottoir de « gênant » en « très gênant ». Ce changement de qualification a entraîné une hausse exponentielle de l'amende : de 35 à 135 euros. Conscient des nécessités de défendre les intérêts des piétons, notamment dans les centres villes, il lui demande néanmoins de considérer les contraintes financières et logistiques pesant sur les communes pour la création de parkings. Sans solution alternative pour permettre aux habitants de se garer à proximité de leur lieu d'habitation, le prix de l'amende paraît peu dissuasif et pèse comme une charge extrêmement lourde pour les personnes verbalisées. Face à la colère de nombreux Français, il lui demande s'il compte requalifier cette décision et envisager d'autres solutions moins répressives pour permettre la cohabitation entre piétons et automobilistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98413

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7096

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)